

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

MARS
2014

POSTE - TBM

70^e année - n°3 - mars 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [P402047] retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

LA FABRIQUE DES PAUVRES

Aujourd'hui :
200.000 sans emploi sous le seuil de pauvreté
Demain :
150.000 vont les rejoindre !
Le 1^{er} janvier 2015 :
50.000 exclusifs définitives
dont 30.000 en Wallonie !

DOSSIER P.4



ÉDITO
SERVICES PUBLICS :
L'heure d'un choix
de société P. 3



POSTE
La succession de
Thijs est imminente
P. 12



TBM
En âme et conscience
P. 13

Paiement de la prime syndicale 2013

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2013 en janvier, février ou mars 2014. Le formulaire comporte deux parties. Dans la partie « à compléter par l'administration », vérifier si les données sont exactes. Dans la partie « à compléter par le membre du personnel », il faut obligatoirement indiquer le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro de compte IBAN (que l'on trouve à la rubrique B du formulaire de demande). Ne pas oublier de signer le formulaire ! Renvoyez-le ou donnez-le à votre délégué CGSP, au secrétariat de votre secteur ou au secrétariat de votre régionale intersectorielle **avant le 1^{er} juillet 2014 !**

La prime syndicale 2013 sera réglée avant le 30 septembre 2014 et elle s'élève à 90 euros maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

Fin des duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous. :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2013 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2012 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.

Bureau des femmes de la CGSP wallonne

Les violences socio-économiques faites aux femmes

L'austérité touche de plein fouet les travailleurs. Au premier rang desquels, de nombreuses femmes vont subir tout particulièrement les licenciements, les reculs de la protection sociale, la régression de nos droits. Ces violences socio-économiques faites aux femmes seront analysées lors d'un Comité interrégional au sein duquel s'intégrera un colloque organisé par le Bureau des femmes de la CGSP wallonne.

Animé par Eddy Caekelberghs (RTBF), le débat s'organisera autour de trois intervenants principaux :

- Christine Vanden Daele (CADTM),
- Yves Martens (CSCE)
- et le Dr Dominique Roynet (ULB, Planning familial de Rochefort, Maison médicale Verte de Schaerbeek).

À l'issue du Comité, une motion de soutien aux camarades espagnoles dans leur combat contre l'interdiction de l'avortement sera proposée.

Rendez-vous donc le 12 mars prochain dès 9h à la régionale CGSP de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Conférence : « Le wallon survivra-t-il au 21^e siècle ? »

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s a le plaisir de vous inviter le **3 avril à 10h**, à la CGSP, 42 rue de Montigny, à une conférence ayant pour sujet les langues régionales de Wallonie, présentée par le professeur Michel Francard, linguiste à l'UCL.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck au 0495/340 928 ou Jacques Maes au 0476/890 076

Huy

Conférence

Dans le cadre du cycle de rencontres ATTAC, la Régionale recevra, le **5 mars à 19h30**, en ses locaux, Ricardo Petrella pour sa conférence « Vers une mondialisation humaine ».

Liège

Après-midi récréatif

La Commission intersectorielle de la CGSP des Pensionnés et Pré-pensionnés de la Régionale de Liège organise une après-midi récréative le **4 avril à 14h30 au Trocadero**, rue Lulay, 6A à Liège. Au programme : la revue « Coup de balai ».

PAF : 10 €.

Inscriptions avant le 21 mars auprès des secteurs ou au secrétariat 04/221 97 66.

SERVICES PUBLICS :

L'heure d'un choix de société

Si ce n'était que de parler de l'emploi public, cette tribune n'aurait aucun sens. La diminution des effectifs de la fonction publique se fait de manière « soft », c'est-à-dire sans licenciement. Ceux qui partent sont, en général, assez heureux d'en avoir fini et ceux qui restent voient bien leurs conditions de travail se détériorer mais voient également leurs collègues du secteur privé connaître des sorts bien moins enviables.

Non, ce qui est en jeu est bien un choix de société ! Il s'opère sans débat démocratique et sans même qu'une majorité de citoyens ne s'en rende compte. Depuis des années, de mesures d'ajustements à la technique de la râpe, de contrôles budgétaires en *modernisation* de la fonction publique, les services publics servent de marge de manœuvre pour résoudre les contraintes budgétaires que se sont auto-imposés les responsables politiques européens. Certains le font par idéologie, les autres parce qu'ils ne voient plus d'alternatives. Cela révèle un choix de société.

Too big to fail

Il n'y a pas très longtemps, tout le monde s'accordait à expliquer que ce qui différenciait le service public du secteur privé était qu'un service public ne faisait jamais faillite, alors que le secteur privé, lui, prenait des risques et notamment celui de faire banqueroute. Quelle révolution discrète avons-nous connue ces dernières années ? Alors qu'aux Etats-Unis on sauvait les banques « *too big to fail* » à renforts de milliards de dollars, ils laissaient périr une métropole entière : Detroit.

N'était-elle pas « *too big to fail* » cette ville désormais fantôme, recroquevillée sur quelques quartiers sans plus d'accès aux services publics essentiels : écoles, hôpitaux, police, administration, voirie, etc. ?

Voilà donc l'intérêt général sacrifié sur l'autel de celui des nantis. Malheureusement, la crise n'est pas finie. Une nouvelle crise bancaire est non seulement possible mais hautement probable.

Poursuivre sur cette voie nous conduira à la barbarie, c'est-à-dire à l'abandon de tous les principes qui nous ont fait échapper à l'état de nature, à la cruauté d'un monde sans

autre loi que celle du plus fort ! Les classes moyennes se voient mises à contribution de manière excessive alors que les cadeaux fiscaux et les réductions de cotisations continuent d'inonder les entreprises et les riches. Cette politique approfondit la crise sociale et conduit irrévocablement à la rupture radicale avec ces politiques...

L'urgence écologique

L'impasse de ce système d'accumulation devient évidente. Aujourd'hui, ni les travailleurs ni l'environnement n'arrivent à supporter un productivisme à outrance qui les tue chaque jour un peu plus. L'intérêt général est devenu celui de tout notre écosystème. Prendre en compte à la fois les besoins humains et les limites de la planète implique de mettre en cause tout autant nos modes de production que nos modèles de pensée, pour ne pas dire nos pensées modelées autour de la seule consommation.

Transformer cet intérêt général en moyens collectifs est déjà au cœur des missions actuelles des services publics. Ils sont les mieux à même à pouvoir répondre aux défis et aux enjeux que représentent la finalité sociale de la production, la manière de produire et l'indispensable redistribution des richesses produites.

C'est donc bien vers des choix cruciaux que nous nous orientons. Les responsables de gauche ne peuvent rester au balcon ! Il est temps de se mobiliser, d'expliquer et de convaincre : oui une autre politique est possible, a fortiori si une majorité veut changer de système économique.

Nous sommes les 99 % !

Il est temps de faire des alliances ! Ils sont le 1 %, nous sommes les 99 % ! Encore faut-il que nous en soyons conscients et que nous voulions trouver les alliances pour que ces 99 % soient bien plus que l'addition d'individualités, mais un groupe humain, une classe sociale, celle des travailleurs, qui prennent en main leur destin.

Tous ensemble, le combat ne fait que commencer !

*Transformer l'intérêt général
en moyens collectifs
est au cœur des missions
des services publics.*

AU CHÔMAGE COMME AU TRAVAIL, CE GOUVERNEMENT FABRIQUE DES PAUVRES

Notre camarade Daniel Richard, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB de Verviers, dénonce la catastrophe sociale qui se prépare

La réforme du chômage a rendu son accès plus difficile pour les jeunes qui sortent de l'école. Elle a étendu le contrôle de la disponibilité – et les sanctions possibles – aux plus âgés, aux temps partiels, aux travailleurs affectés d'une incapacité de 33 %... En renforçant la dégressivité des allocations, elle a organisé de lourdes pertes de pouvoir d'achat pour des centaines de milliers de chômeurs.

Elle va exclure, à partir du 1^{er} janvier 2015, pas moins de 50 000 allocataires dont 35 000 en Wallonie.



Ces mesures sont totalement discriminatoires ! Alors que les femmes représentent moins de 50 % des chômeurs complets indemnisés, elles constitueront 66 % des exclus et... 80 % dans la catégorie des « chefs de ménage ». Les mères de famille monoparentale, prototype de la pauvreté chez nous, sont au cœur de la cible !

Ces mesures traduisent une volonté de « communaliser » la prise en charge d'une solidarité jusque-là assumée au niveau fédéral. Elles vont grever des finances communales déjà mal en point et noyer plus d'un CPAS. Tout ça pour quoi ? Des économies de bouts de chandelles. Pour mieux faire pression sur les conditions de travail et de rémunération des actifs. Pour satisfaire les fantasmes de la Commission européenne et de l'OCDE...

Chômeur, citoyen hors zone

« *Je ne serai entière que lorsque j'aurai un travail* ». La sentence claque. Elle est formulée, à l'issue d'une formation, par une jeune femme. Ce sentiment d'incomplétude correspond à la froide analyse sur la place des « chômeurs » dans notre société.

Ils ne sont pas des travailleurs comme les autres : producteurs hors champ « mar-

chand », ils sont « sortis » ou exclus, du « marché de l'emploi ».

Ils ne sont pas citoyens comme les autres : ils sont des « sujets de droit » mais leur sort échappe de façon systématique aux débats parlementaires ; leurs conditions de vie sont dictées, « sous pouvoirs spéciaux » permanents, par arrêtés. Même le Conseil d'État considère cette situation comme « un abus de délégation de pouvoir »...

Ils ne sont pas salariés comme les autres : leur revenu est une allocation notamment financée au départ d'une partie « socialisée » du salaire des actifs. Ils sont l'objet de lourdes contraintes spécifiques ; leur reconnaissance et leur droit sont de plus en plus conditionnés. Ils portent notamment la charge de la preuve d'une « disponibilité » pour un marché qui ne leur fait pas de... place. Ainsi sont-ils forcés de faire la démonstration de leur recherche active de ce qui n'existe pas pour eux : de l'emploi...

Et les contrôles réguliers leur rappellent qu'il est interdit de se décourager face au silence des entreprises, sous peine de... sanctions.

Ainsi, les chômeurs sont-ils bien sûr des adultes majeurs mais traités comme des mineurs sociaux.

Les sociétés civilisées ne consentent pas spontanément à de telles maltraitances. Elles doivent y être préparées par un travail de l'opinion dégradant la représentation de ceux que l'on destine à un « mauvais quart d'heure ».

Ainsi, les instruments de notre domination idéologique nous martèlent-ils

que le comportement des chômeurs expliquerait le chômage. Ainsi nous parle-t-on des « insuffisances de formation », des « pièges à l'emploi », des « fonctions critiques » et autres « pénuries »...

Alors que ces discours culpabilisateurs s'enracinent jusque dans les rangs des personnes stigmatisées elles-mêmes, il est urgent de montrer combien les mesures gouvernementales... ne visent pas à régler le problème du chômage.

Les chômeurs ne sont pas la cause du chômage

L'économiste Michel Husson a révélé une corrélation forte entre un indice de financiarisation des entreprises non-

Les chômeurs sont forcés de faire la démonstration de leur recherche active de ce qui n'existe pas pour eux : de l'emploi...

financières¹ et le taux de chômage dans l'Union européenne. Laurent Cordonnier, autre économiste, souligne l'importance de cette contribution².

Le taux de financiarisation donne la mesure d'une ligne grossière des profits **qui ne sont pas réinvestis**. « C'est, en quelque sorte, explique Cordonnier, le traceur du régime d'accumulation financiarisée qui a voulu promouvoir le profit sans l'accumulation. Ce graphique montre une corrélation saisissante entre la financiarisation et le chômage. À ma connaissance, on n'a jamais pu observer un tango aussi serré, et peut-être aussi indécent, entre deux phénomènes économiques qu'on essaie de mettre en corrélation... Et pour en inférer une sérieuse causalité de l'un sur l'autre, de la financiarisation de l'économie au chômage, on a quand même derrière nous deux siècles d'une solide tradition qui explique que lorsque les revenus chôment entre les mains de leurs détenteurs, ils sont improductifs voire néfastes. Cette longue tradition va de Quesnay à Malthus, à Marx en passant par Keynes... ».

« Ce graphique de Michel Husson est sans doute une des choses les plus importantes à montrer en macroéconomie, depuis les 25 dernières années », conclut l'économiste de l'Université de Lille !

Il est donc évident que les arrêtés structurant la réforme du chômage ne règlent d'aucune manière le problème créé par cette financiarisation de l'économie.

Pour une poignée d'euros ! Tout ça pour ça ?

S'il apparaît clairement que l'objectif du gouvernement n'était pas de réduire le chômage, quel a-t-il pu être ? Une impé-

rieuse nécessité de contraindre les budgets de la sécurité sociale ? L'hypothèse est difficile à soutenir : le budget total des allocations versées par l'ONEM se monte à quelque 7 milliards € alors que les réductions de cotisations sociales et les cadeaux fiscaux ont atteint en 2012 un niveau de... 10,8 milliards €.

La FGTB wallonne a montré que l'économie brute escomptée pour les finances publiques par cette hécatombe sociale qui se profile pour 2015 peut se chiffrer à quelques 460 millions !

Seuls les isolés et les chefs de ménage auront un droit quasi automatique au revenu d'intégration. L'économie nette doit dès lors être réduite à moins de 150 millions ; voire à moins de 125 millions d'euros si l'on prend retransche les recettes de TVA correspondant à une consommation totale des allocations... Et encore ! Nous ne prenons pas en compte les montants que les CPAS pourraient verser sous forme d'aide sociale (chèque mazout, colis alimentaires...) en compensation des pertes de revenus, ni les frais de personnel occasionnés par un évident accroissement de travail. Tout ça pour ça ! ?

En réalité, le gouvernement semble avoir surtout choisi de réformer le marché de l'emploi au départ du droit du/au chômage.

Apurer le « marché » de l'emploi

Les conditions de travail et de rémunération sont soumises à une pression par l'activation de « l'armée de réserve des travailleurs », selon l'expression de Karl Marx. Un rapport du Conseil supérieur de l'emploi en 2004 en réactualisait l'idée : « L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est [...]

nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliserait la position compétitive des entreprises opérant en Belgique ».

Soulignons toute l'importance de disposer d'une réserve de main-d'œuvre, certes « quantitativement » suffisante, mais également « qualitativement » compétente. Les études de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie soulignent combien les populations versées dans l'aide sociale par les exclusions du chômage sont les plus éloignées de l'emploi. Ces politiques d'activation ont donc, à l'évidence, un « effet d'épuration » de la main-d'œuvre disponible dans le chômage même...

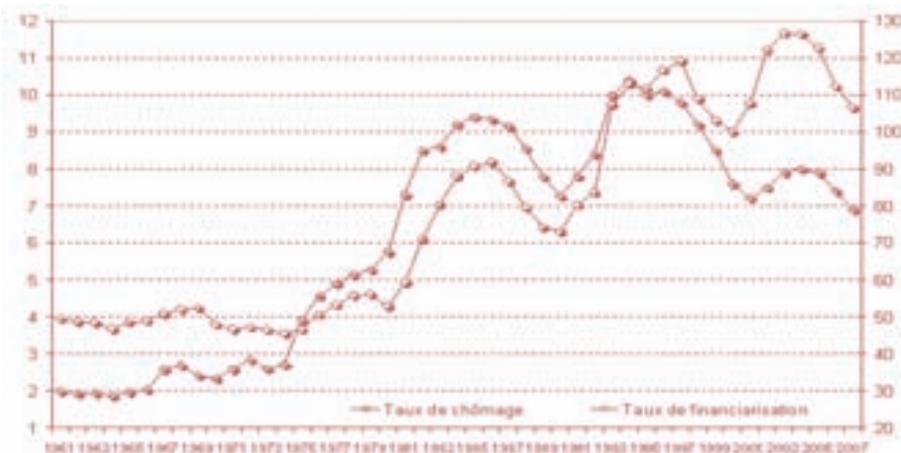
La réforme s'inspire de la même philosophie. Elle va donc orienter vers les Centres publics d'action sociale les moins « adaptés » – qui seront présentés comme les moins « disponibles » – en relifant, au passage, les statistiques. Cette stratégie va également désencombrer les couloirs de l'insertion socioprofessionnelle. La compétition sur ce marché pourra alors s'exprimer sans concurrence faussée...

L'équation du gouvernement sonne comme un calcul froid : moins de chômeurs, plus de pauvres, cela fait des travailleurs plus pauvres et des propriétaires d'entreprises heureux... Un rêve européen ? ■

Une action dans chaque régionale le 10 mars prochain

La FGTB wallonne appelle tous ses militants et tous ceux qui s'opposent à ces mesures injustes et inégalitaires à se mobiliser encore une fois, le 10 mars prochain. Des rassemblements seront organisés dans chacune des 9 régionales de la FGTB wallonne.

1. Michel Husson, *Un pur capitalisme*, Cahiers libres, Éditions Page deux, Lausanne, 2008. Cet indice est construit sur la différence entre l'excédent brut d'exploitation et la formation brute de capital, c.-à-d. en gros entre les bénéfices et les investissements d'une entreprise.
2. Laurent Cordonnier, *L'économie des Toambapiks. Une fable qui n'a rien d'une fiction*, Éd. Raisons d'agir, Paris, 2010.



Financiarisation et chômage dans l'Union européenne 1961-2007

La Marche mondiale des Femmes



La Marche mondiale des Femmes est une initiative qui a pour objectif de fédérer les femmes du monde entier autour de revendications communes. Elle a été créée en 1996 par la Fédération des femmes du Québec et rassemble aujourd'hui 6 000 groupes de 163 pays différents. La Marche mondiale articule son action autour de deux revendications majeures : éliminer la pauvreté et les violences faites aux femmes.

La Marche mondiale des Femmes prend son origine dans la marche pour « Du Pain et des roses » organisée au Québec en 1995 par la Fédération des femmes du Québec. Suite à cette action, dont la clôture avait rassemblé 15 000 personnes, l'organisation féministe avait fait pression sur le gouvernement autour de neuf revendications sur l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes. Fortes de leur succès, les femmes du Québec avaient souhaité partager leurs expériences avec d'autres femmes et élargir ainsi la portée de leur action collective.

Une marche de plus en plus suivie

Lors des premières rencontres internationales de la Marche mondiale en 1998, 145 femmes de 65 pays avaient participé collectivement à la rédaction des 17 revendications qui furent adoptées une par une en séance plénière. Elles s'engagèrent également à organiser une marche mondiale en 2000 qui débiterait le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour s'achever le 17 octobre lors de la Journée internationale pour l'éradication contre la pauvreté. Le mouvement était en marche et le nombre de pays et d'organisations qui allaient se joindre à la Marche n'allait cesser d'augmenter. Outre la poursuite des événements médiatiques internationaux comme la marche en 2000, et les rencontres de 2005 et 2010, l'association éphémère a décidé de s'établir en mouvement permanent et s'est ainsi doté de structures internationales et nationales, d'un plan d'action et d'une charte. Chaque document, fruit d'une construction collective, est discuté et écrit au niveau local

et national et voté lors des rencontres internationales. Chaque pays a également développé ses propres revendications précises en fonction de sa situation sociopolitique et des lois qui le gouvernent.

La dette des gouvernements est envers les femmes et non les banques

Les femmes paient toujours plus

Ces dernières années, le mouvement articule ses actions sur

les effets de la crise économique sur les femmes avec ce slogan : « La dette des gouvernements est envers les femmes et non les banques ». En effet, les mesures d'austérité adoptées pour faire face à la crise du secteur financier et bancaire de 2008 ne cessent de creuser les inégalités entre les hommes et les femmes. Les restrictions sur le chômage poussent les femmes vers des emplois précaires caractérisés par des salaires bas et des conditions de travail pénibles. L'autonomie financière des femmes est fortement mise en péril, les plaçant soit dans une relation de dépendance financière vis-à-vis de leur conjoint, soit dans des conditions de pauvreté.

Les nombreuses coupes budgétaires dans les services publics aggravent le phénomène puisque, privées d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées, les femmes sont contraintes de cesser de travailler.

En effet, lorsqu'un des deux conjoints doit cesser de travailler faute de services d'accueil, le choix se porte le plus souvent sur le plus bas salaire et donc, dans la plupart des cas, sur la femme.

Lutter contre les violences socio-économiques faites aux femmes

À l'initiative de son Bureau wallon des femmes, la CGSP wallonne se joint à cette mobilisation et à celle de la campagne d'Acteurs des Temps Présents en organisant un colloque qui s'intégrera à un Comité wallon élargi ce mercredi 12 mars.

Lors de ce colloque, nous examinerons les violences socio-économiques faites aux femmes et leur place dans les mouvements de contestation. Une motion de soutien aux camarades espagnoles dans leur combat contre l'interdiction de l'avortement sera également proposée.

Cette matinée sera animée par Eddy Caekelberghs (RTBF) et enrichie par les interventions de Christine Vanden Daele (CADTM), Yves Martens (CSCE) et du Dr Dominique Roynet (ULB, Planning familial de Rochefort, Maison médicale Verte de Schaerbeek).

Rendez-vous donc le 12 mars dès 9h à la régionale CGSP de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.



L'idéologie

Entre Noël et Nouvel An, un feuilleton haletant est venu interrompre la trêve des confiseurs. Après le départ de Johnny Thijs de bpost, le ministre des Entreprises publiques a souhaité que l'État, actionnaire majoritaire, fixe des règles dans le domaine salarial. Cette sortie, visant simplement à dire que l'État souhaitait s'occuper de ce qui le regarde, a provoqué des cris d'orfraie du patronat, l'accusant de faire de... l'idéologie.

Souvent au cours des débats électoraux (et la campagne imminente n'y coupera pas), un bretteur tente et tentera de disqualifier les propos de son adversaire en lui assénant un vigoureux « *ce que vous dites est idéologique* ».

Ces deux illustrations montrent que ce recours au substantif ou à l'adjectif « signifie à la fois dans des énoncés fortement polémiques, 1° *partisan* (en regard des intérêts politiques d'un parti adversaire, 2° *démagogique* et 3° *anti-pragmatique* ou *idéaliste* (le mot ne renvoie plus à la réalité mais à une certaine rêverie dénoncée comme utopiste) »¹. Le mot prend ainsi l'allure d'une invective commode. Cette dégradation du terme en une injure a pour effet de rendre impos-

sible toute solution contraire aux intérêts des dominants. Et en agissant de la sorte, l'idéologie dominante (selon le Larousse, la représentation de la réalité que la classe dominante s'efforce

Marché des mots, mots du marché

d'imposer aux autres classes pour asseoir sa domination) cherche moins à idéaliser son règne qu'à diaboliser toute alternative et ce faisant, celle-ci essaie de nous convaincre de l'impossibilité d'un changement. Pour le dire autrement, ce nouvel obscurantisme tend à indiquer qu'il est interdit de sortir des clous sous peine d'adopter des positions idéologiques passées de mode.

Ce nouvel obscurantisme tend à indiquer qu'il est interdit de sortir des clous.



le pragmatisme se mue en une idéologie qui ne reconnaît d'autres lois que celles du marché. Or, le présent n'est pas éternel, ni le marché naturel.

Mais les tenants de cette vision des choses essaient d'imposer leur vocabulaire et de maintenir ainsi le discours politique dans un schéma de pensée dont l'évidence nous apparaît telle qu'on ne remet plus rien en question. Les discours qui ne correspondent pas au cadre du débat légitime ou jugé comme tel sont appelés à disparaître. Et c'est ainsi que le marché des mots tend à se réduire aux mots du marché ! Les tenants d'une alternative, contraints de s'en tenir à la réalité imposée, ne se définissent plus que par rapport aux présupposés domi-

nants. Car, dans ce cadre-là, le réalisme c'est accepter un problème dans les termes posés par l'adversaire, c'est lutter là où il propose que la lutte ait lieu. Or, « les mots et les idées qui se présentent comme une réalité neutre et objective alors qu'ils expriment les intérêts particuliers d'un groupe dominant portent un nom : idéologie »².

La pensée mal chaussée

Ladite idéologie produite dans les discours politiques et médiatiques clamant précisément la fin des idéologies, n'est pas neutre et par ailleurs suscite les questions suivantes : à n'adopter que des discours gestionnaires, peut-on arriver quelque part ? Peut-on encore discuter des fins ou se cantonne-t-on aux moyens ? Et par rapport à ces mots dévoyés dont fait partie l'idéologie, ne conviendrait-il pas de garder les mots de notre langage, de leur donner un



nouveau sens, de les critiquer, de pouvoir les utiliser sans être considérés comme des dinosaures. Il faut en finir avec le terrorisme langagier qui nous livre à nos adversaires : abdiquer dans le langage est une oppression intolérable : « les mots sont les chaussures de la pensée. Neufs, ils sont durs à l'esprit, mais leurs crampons tiennent la route. Vient le moment où ils vont bien, mais ils s'usent. L'étymologie s'éloigne. Les chaussures glissent, la pensée avec. La précision échappe. Il faut aller chez le cordonnier. Procéder à la restauration du sens étymologique ou changer de chaussures »³.

1. Jean-Pierre Bertrand, « idéologique » in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p. 271.

2. John Collins, « Terrorism » in John Collins/Ross Glover (dir), *Collateral Language*, p. 157.

3. Jean-Claude Besson-Girard, *Decrescendo Cantabile, petit manuel pour une décroissance harmonique*, Parangon, 2005, p. 57.

Accident du travail : les juges rappellent un principe important

Le service juridique de la CGSP est de plus en plus consulté par des affiliés, victimes d'accidents du travail, qui sont confrontés à des décisions de refus de reconnaissance de l'accident.



Ces décisions semblent s'inscrire dans un contexte général de crise et de limitation des dépenses de sécurité sociale – il y a en effet matière à s'interroger sur le fait de savoir si ce n'est pas dans un souci d'économie que ces décisions sont intervenues.

À titre d'exemples, la reconnaissance d'un accident du travail (ou sur le chemin du travail) avait été refusée dans les situations suivantes :

- ***Un délégué syndical avait été convoqué inopinément à une réunion par son supérieur hiérarchique. Au sortir de la réunion, il s'était effondré, victime d'une rupture d'anévrisme.***

Il avait demandé la reconnaissance des faits comme accident du travail. Celle-ci lui avait été refusée au motif que la réunion n'aurait rien eu de stressant.

- ***Un sapeur-pompier qui rentrait chez lui en train avait trébuché après avoir été déséquilibré par son matériel en descendant du train. Il s'était tordu la cheville et avait demandé la reconnaissance de ce fait comme accident sur le chemin du travail.***

Celle-ci lui avait été refusée au motif qu'il était seul au moment des faits et qu'il ne démontrait pas que l'accident avait bien eu lieu sur le chemin du travail.

- ***Une policière s'était tordu le bras dans le cadre d'exercices d'autodéfense.***

Elle avait demandé la reconnaissance de ces faits comme accident du travail. Celle-ci lui avait été refusée au motif que la séance d'exercices était une séance banale et qu'elle ne démontrait pas d'événement particulier à l'origine de sa lésion.

Dans les trois cas, la CGSP a soutenu un recours devant les juridictions du travail.

Les juridictions ont donné raison aux victimes dans chacun des cas.

En matière d'accident du travail, la victime doit prouver trois éléments :

1. L'accident doit survenir dans ou par l'exécution du contrat de travail.
2. Un événement soudain doit pouvoir être épinglé (c'est-à-dire que sa survenance doit pouvoir être déterminée dans le temps et dans l'espace).
3. Et il doit causer une lésion.

À partir du moment où ces trois éléments sont prouvés, la victime bénéficie d'une présomption de lien entre les trois. Cette présomption peut, certes, être renversée mais, en cas de doute, celui-ci profite à la victime.

En l'espèce dans chacun des trois cas ci-dessus, ce qui posait problème était la preuve de l'événement soudain.

La jurisprudence a ainsi confirmé qu'un simple geste banal accompli dans l'exercice de son travail peut constituer un événement soudain. Il n'est donc pas nécessaire de prouver la survenance d'un événement extraordinaire.

Il semble enfin bon de rappeler quelques démarches utiles en cas d'accident du travail :

- avertir votre responsable par écrit et déclarer l'accident le plus vite possible ;
- avertir votre délégué syndical ;
- consulter un médecin très rapidement ;
- le cas échéant, récolter les témoignages de personnes ayant assisté à votre accident.

En cas d'accident du travail ou face à une décision défavorable d'un employeur ou de son organisme assureur, la CGSP est toujours là pour vous conseiller et vous accompagner dans les différentes démarches.

Contribution de M^{rs} Eliot Huisman et Romain Leloup, conseils de la CGSP-Bruxelles.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB*



50 000 exclu(e)s du chômage en 2015 : les femmes et les communes wallonnes trinquent

À maintenant moins d'un an de l'échéance fatidique du 1^{er} janvier 2015, la FGTB wallonne s'est penchée sur les statistiques des chômeurs qui se verront exclus à cette date.



Malgré un certain assouplissement des règles, ce sont toujours 50 000 demandeurs d'emploi qui seront exclus du droit aux allocations au 1^{er} janvier prochain.

Les personnes qui seront exclues ? Des femmes, surtout cohabitantes ou seules avec des enfants. Dans quelles communes ? En Wallonie, principalement, dans les anciens bassins industriels. Une grande majorité des personnes exclues vont s'adresser au CPAS de leur commune. Une ardoise qui, une fois de plus, sera très mal répartie : les communes les plus précaires connaîtront évidemment la plus forte hausse de demande d'aides. Cette réforme n'est pas seulement injuste, elle est aussi complètement absurde ! Elle ne fera que diminuer artificiellement les chiffres du chômage en ne créant strictement aucun emploi. Le retrait pur et simple de la mesure reste donc la priorité de la FGTB. Rendez-vous est d'ores et déjà donné à toutes et à tous, le 10 mars prochain, dans les régions.

Assouplissement

Suite aux pressions de la FGTB, le gouvernement vient d'adopter un certain nombre de règles assouplissant quelque peu la limitation des allocations d'insertion dans le temps pour certaines catégories d'allocataires. Il ne s'agit malheureusement que de sursis tem-

poraires ne concernant qu'une minorité de personnes.

Au 1^{er} janvier prochain, ce sont donc toujours 50 000 demandeurs d'emploi qui seront exclus si rien ne bouge !

Qui sera touché ?

L'analyse des chiffres concernant ces futures exclusions permet d'ores et déjà de mettre en évidence de grandes disparités. Que ce soit entre Régions mais également entre provinces, entre hommes et femmes et leur situation de famille, entre communes... Bref, une mesure injuste à tous les niveaux !

Une majorité de femmes... seules avec enfants !

L'analyse genrée des statistiques est alarmante. La disparité hommes/femmes saute aux yeux. 64 % des futurs exclus wallons sont des femmes ! Et l'analyse détaillée n'arrange rien. Dans toutes les provinces, les femmes sont majoritairement touchées, que ce soit de manière globale mais également quand on ventile ces résultats selon la composition de ménage. La seule exception concerne la catégorie « isolés » où les hommes sont majoritaires.

50 000 exclusions dont 32 000 en Wallonie

Pas de grande surprise au niveau de la répartition régionale des futures exclusions. C'est en effet en Wallonie que l'on compte le plus d'allocataires d'insertion et le chômage de longue durée y est particulièrement important. Un coup d'œil sur la ventilation des futures exclusions par province permet de se rendre compte que les provinces wallonnes qui comptent le plus d'exclus sont aussi celles... comptant le plus de chômeurs !

Les communes, victimes collatérales

Depuis 2004, les communes (via leurs CPAS) subissent déjà de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par les contrôles dits « de disponibilité » (ONEM). Une récente étude de la Fédération des CPAS estime à plus de 53 millions € le coût pour les CPAS rien qu'en 2012. Un montant qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

En septembre 2013, les CPAS wallons ont octroyé 46 176 revenus d'intégration sociale (RIS). La fin de droit des allocations d'insertion va entraîner l'exclusion de 32 000 allocataires d'insertion en Wallonie. Parmi eux, plus de 13 000 isolés et chefs de ménage qui n'auront d'autre choix que de se tourner vers le CPAS. Résultat ? Une augmentation de près de 30 %.

Les projections des futures exclusions, commune par commune

Pour connaître le nombre de futures exclusions, commune par commune, la note de la FGTB wallonne est disponible à l'adresse :

http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/fichiers/14-ni.011-dd-ld-les_futures_exclusions_art.36.pdf

Une action dans chaque régionale le 10 mars prochain

La FGTB wallonne appelle tous ses militants et tous ceux qui s'opposent à cette mesure injuste et inégalitaire à se mobiliser encore une fois, le 10 mars prochain. Des rassemblements seront organisés dans chacune des 9 régionales de la FGTB wallonne. Plus d'infos très prochainement. ■

Sommet social du Benelux : les syndicats ont aussi leurs revendications

Le 13 février dernier, les chefs de gouvernement de la Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg se sont réunis à l'occasion d'un « sommet social » Benelux. Dans la ligne de la vision et des décisions de la Confédération européenne des Syndicats, les syndicats des trois pays – LCGB, OGBL, FNV, CNV, MHP, FGTB, CSC et CGSLB – profitent de l'occasion pour attirer l'attention des chefs de gouvernements sur une série de revendications syndicales définies en réponse à différentes initiatives préoccupantes que la Commission européenne a prises récemment.

Lutte contre le dumping social

Pour les syndicats, la Commission européenne ne prend pas suffisamment de mesures pour lutter contre le dumping social. Les syndicats veulent que les chefs de gouvernement du Benelux mettent à profit leur expérience en matière de mobilité du travail pour convaincre l'Europe d'adopter des mesures plus sévères dans la lutte contre le dumping social.

Le compromis récent du Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) sur la directive d'application relative au détachement n'apporte pas d'avancées suffisantes dans la lutte contre le dumping social. Les syndicats exigent la création d'un « Europol social » qui soit compétent pour poursuivre les abus en matière de détachement en dehors des frontières nationales d'un État membre. Il s'agit là d'une exigence absolue pour contribuer à éliminer la concurrence déloyale entre les travailleurs détachés et les travailleurs des États membres concernés. À terme, la directive devra être revue.

Le recours abusif à des constructions légales existantes et à des relations de travail flexibles, notamment par le biais de faux indépendants et de constructions internationales, doit être combattu avec force.

La législation ne peut pas avoir pour conséquence de démanteler les droits des travailleurs.

Pour le dialogue social, contre REFIT

Le 2 octobre 2013, la Commission a publié la communication « Refit, Regulatory Fitness and Performance » qui vise à alléger la « charge administrative des entreprises ».

Les syndicats ne sont pas opposés à une simplification de la législation, mais elle ne peut pas avoir pour conséquence de démanteler les droits des travailleurs. Dans le cadre de Refit, la Commission refuse par exemple de ratifier les accords conclus par les partenaires sociaux européens concernant la sécurité et la santé des coiffeurs (victimes de cancers d'origine professionnelle) et des pêcheurs, alors qu'ils avaient été ratifiés par les partenaires sociaux du secteur.

Il s'agit d'une attaque frontale contre le dialogue social européen. Nous demandons aux chefs de gouvernement du Benelux de se distancier de cette initiative et d'interpeller la Commission sur les missions sociales qui lui ont été confiées par le Traité CE. Il faut éviter d'élargir encore le fossé entre les citoyens et les institutions européennes.

A new path for Europe

Les syndicats concernés ont, avec les autres partenaires de la CES, rédigé un programme d'investissement ambitieux : « *A new path for Europe : ETUC plan for investment, sustainable growth and quality jobs* ». Ce programme prévoit des investissements à long terme avec, pour objectif, un investissement annuel de 2 % du PIB européen pendant dix ans. Par cette déclaration commune, les chefs de gouvernement sont encouragés à tout mettre en œuvre en vue d'une lutte véritable contre le dumping social, du respect du dialogue social et de la concertation sociale, d'investissements dans l'économie réelle et des emplois de qualité, d'une fiscalité juste et plus équitable. ■



Nouvelles avancées dans les dossiers de l'index et de la motivation du licenciement

Les interlocuteurs sociaux se sont réunis en Groupe des Dix hier et sont parvenus à des accords dans les dossiers de l'index et de la motivation du licenciement.

Dans le dossier sur l'index, les interlocuteurs sociaux se sont finalement mis d'accord sur un coefficient de conversion neutre. Ce coefficient doit lisser les éventuels effets entre ancien et nouveau système de calcul de l'indice suite à la réforme décidée fin de l'année passée. Le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en décembre 2014, comme prévu par le Bureau fédéral du plan.

La FGTB réclamait une méthode de calcul neutre, sans manipulation, et craignait une nouvelle tentative de manipulation de l'index qui aurait reporté le prochain dépassement de l'indice pivot.

Par ailleurs, désormais, les travailleurs auront droit à une motivation de leur licenciement, employés comme ouvriers. Ce droit, imposé par les conventions internationales est enfin reconnu à tous les travailleurs belges. Ainsi, dans le cas où l'employeur ne répond pas à la demande de motivation formulée par le travailleur, il sera automatiquement sanctionné. De plus, si le licenciement est manifestement injustifié et déraisonnable, le juge pourra imposer une sanction financière à l'employeur.

Index : coefficient de conversion neutre

Dans le dossier sur l'index, les interlocuteurs sociaux se sont finalement mis d'accord sur un coefficient de conversion neutre. Ce coefficient doit lisser les éventuels effets entre ancien et nouveau système de calcul de l'indice suite à la réforme décidée fin de l'année passée. Le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en décembre 2014, comme prévu par le Bureau fédéral du plan.

La FGTB réclamait une méthode de calcul neutre, sans manipulation, et craignait une nouvelle tentative de manipulation de l'index qui aurait reporté en 2015 le prochain dépassement de l'indice pivot.

Il y aura donc bien (dépassement de l'indice en décembre et) indexation des pensions, allocations familiales, et chômage en janvier 2015 et des salaires des fonctionnaires en février 2015.

Pour le secteur privé, les indexations automatiques sont fonction des conventions collectives de travail conclues dans chaque secteur.



Pour rappel, fin décembre, la Commission de l'indice, au sein de laquelle siègent syndicats et employeurs, a finalisé ses travaux sur la réforme de l'indice, huit ans après la dernière grande réforme de 2006. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- le calcul de l'indice continue à utiliser comme source de pondération l'enquête sur le budget des ménages, non les données de l'Institut des comptes nationaux ;
- l'indice prend mieux en compte le témoin des loyers, qui représentent une partie substantielle de la dépense des ménages ;
- le témoin des services de télécommunications tient compte des différentes formules tarifaires ;
- l'indice sera désormais dit « en chaîne », observé annuellement. Cela permettra un meilleur suivi de l'évolution du comportement du consommateur « en temps réel ». Néanmoins, la FGTB veillera à ce que ce qui doit rester des adaptations à la marge ne se transforme pas en réforme annuelle de l'ensemble de l'indice.

Par ailleurs, étant donné l'évolution démographique ainsi que celle du marché de l'immobilier en Belgique, la FGTB sera très attentive aux témoins des maisons de repos et des loyers.

Motivation du licenciement

Par ailleurs, désormais, les travailleurs auront droit à une motivation de leur licenciement, employés comme ouvriers. Ce droit, imposé par les conventions internationales est enfin reconnu à tous les travailleurs belges. Ainsi, dans le cas où l'employeur ne répond pas à la demande de motivation formulée par le travailleur, il sera automatiquement sanctionné. De plus, si le licenciement est manifestement injustifié et déraisonnable, le juge pourra imposer une sanction financière à l'employeur. ■



La succession de Thijs **est imminente**

Le départ de Johnny Thijs, CEO de bpost, suscite bien des questions et fait encore couler beaucoup d'encre.

Le PS avait fait du débat sur les salaires des dirigeants des Entreprises publiques une question de principe, à l'aube des élections.

Les partis politiques de droite, relayés par certains patrons flamands et par l'union flamande des Entreprises (Voka), passent leur temps à accuser le ministre de ces Entreprises publiques, Jean-Pascal Labille « d'idéologue marxiste-léniniste » quand celui-ci décide simplement d'appliquer l'accord gouvernemental en matière de rémunération salariale pour les patrons.

Johnny Thijs s'apprête à partir à la fin février. C'est dire que le temps urge !

Les relations entre le Comité de rémunérations et le ministre de tutelle se sont assombries depuis que le premier a exigé du second qu'il lui livre la version écrite de la proposition salariale faite à Johnny pour rester.

Mais loin de toutes ces considérations, les travailleurs de bpost attendent la désignation du futur CEO.

D'après nos informations, Koen Van Gerven serait désigné comme digne successeur de J. Thijs.

« Quelqu'un qui connaît bien la maison, quelqu'un avec qui on n'a pas de surprise, ni bonne ni mauvaise ».

Comme pour la fermeture de 700 bureaux de poste ou l'ouverture de Points Poste dans de grandes surfaces aux horaires plus élargis, qu'il a menées à terme !

Ce recrutement interne n'enthousiasme guère notre CGSP qui aurait préféré, Camarades, un candidat à la réputation sociale plus ouverte.

Malgré les déclarations de l'Entreprise donc, dans la presse ou ailleurs, le climat reste très tendu.

C'est pour cette raison que le front commun a décidé de claquer la porte et de ne plus siéger dans certaines réunions.

Pour les organisations syndicales, il persiste trop d'incertitudes que pour nous permettre de poursuivre la concertation au sein des réunions traitant des réorganisations et restructurations dans les différentes entités de bpost.

Ce même jour, un préavis de grève général a été déposé par le front commun syndical.

Par contre, nous restons ouverts à toutes discussions sur l'avenir de l'Entreprise et nous continuons les négociations pour la nouvelle Convention collective de travail.

La CGSP assume ses déclarations...

Le combat syndical est bien entamé !

Fraternellement.

*Jacques Lespagnard
Monique Bruggeman*



En âme et conscience

Cher(e)s Collègues,

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance du verdict de la sentence du Tribunal correctionnel de Bruxelles suite à l'agression mortelle sur notre collègue Iliaz Tahiraj de la STIB.

Le jugement heurte et l'incompréhension est de mise. Même si manifester à l'encontre d'un jugement est très souvent sujet à de nombreuses polémiques, nous ne pouvons admettre que le fait de faire son travail et uniquement son travail puisse entraîner un risque pour notre vie.



C'est pourquoi, le Front commun de la STIB/DE LIJN/TEC a manifesté le vendredi 14 février devant le Palais de Justice de Bruxelles, par respect pour la famille du collègue décédé et pour souligner sa solidarité avec l'ensemble des travailleurs de la STIB.

Il est hors de question d'accepter, comme certains le disent de plus en plus dans notre société, que ce sont les « risques du métier ».

Fin des années 90, d'importantes manifestations se sont déroulées pour dénoncer les agressions de plus en plus violentes et l'insécurité grandissante dans les transports en commun. Suite à ces réactions, le « politique » et la justice ont annoncé des peines beaucoup plus sévères à l'encontre des agresseurs des agents des transports en commun.

Ces décisions ont été suivies d'effets en terme de moyens et en terme de décisions de justice.

Malheureusement, ce jugement jette un froid. La justice bruxelloise avait certainement de bonnes raisons.

En âme et conscience.

*Claudy Vickevorst
Secrétaire interrégional wallon*

Information

Billets SNCB à tarif réduit

À partir du 1^{er} mars 2014, le contrat souscrit entre la SNCB et le groupe TEC pour l'obtention de billets de chemin de fer à tarif réduit a été prolongé.

Le prix des billets, en 2^e classe, est de 16,80 € pour un trajet aller-retour et de 8,90 € pour un trajet simple.

La date limite d'utilisation des billets est le 28 février 2015.

Régionale de Charleroi

Assemblée générale

Le Comité régional secteur TBM des Allocataires sociaux (CRI, CRA et CAS) de la CGSP Charleroi, vous invite à leur assemblée générale le mercredi 26 mars 2014 à 14h30 à la rue de Montigny 42 - 6000 Charleroi.

Nous espérons votre participation à cette assemblée.

*Saye Francis, Président AS
Schellens Jules, Président régional
Fasano Carmino, Secrétaire régional*

Régionale de Bruxelles-Capitale

Domiciliation européenne

À partir d'aujourd'hui, la domiciliation bancaire subira d'importantes modifications.

Les anciens documents « Avis de domiciliation » ne seront plus valables et sont remplacés par les « Mandats de domiciliation européenne B2B SEPA ».

Ces documents seront uniquement disponibles au bureau CGSP-TBM-Bruxelles (02/226 13 19/73) Chacun de ces formulaires porte un n° de référence qui est unique et propre au document. Pour cette même raison, il ne sera plus possible dorénavant d'utiliser des photocopies d'un document dit « original ».

À dater de ce jour, toute demande de domiciliation devra donc être faite auprès de notre bureau, ensuite nous nous chargeons de toutes les démarches nécessaires.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

Dario Coppens, secrétaire régional TBM

IN MEMORIAM

Robert Verhaeven

Robert Verhaeven, ancien secrétaire régional de la CGSP-TBM, nous a quittés le 12 janvier 2014.

Robert était un syndicaliste avéré et un « Stibien » pure souche. Nous tenons à le remercier pour le dynamisme qu'il a déployé et tout ce qu'il a réalisé pendant de nombreuses années.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.



À LIRE

La domination médiatique



Le capitalisme, en tant que système social, ajoute la dépossession politique à la dépossession économique. Mais dans les régimes qui se veulent démocratiques, ces deux formes de dépossession sont accompagnées d'une troisième : la dépossession médiatique. C'est à cette condition que la dissémination de l'idéologie néolibérale, l'hégémonie culturelle, le contrôle de l'espace public, la définition de la réalité légitime sous forme d'actualité, d'un mot : le monopole du spectacle, reviennent constamment dans les mains des classes dominantes. Cette circulation autoritaire du discours s'appuie sur un dispositif médiatique particulier, les médias verticaux – télévision, radio, presse écrite – qui induisent un récepteur passif, séparé, et qui dans leur grande majorité appartiennent désormais au capital financier, dont ils sont à la fois le murmure et la filiale. La révolution numérique et la massification du Web social ont provoqué comme une dépression dans cette concentration du pouvoir discursif : ils permettent à la société de se médiatiser elle-même, ouvrent des latitudes à une information alternative, desserrent les frontières de l'espace public et encouragent de nouvelles formes de militantisme. Un ressaut démocratique, en somme. Sans se faire d'illusions sur les possibilités politiques offertes par le Web 2.0, il n'en demeure pas moins indispensable de défendre la neutralité du Net – libre accès au réseau et libre circulation des contenus – contre ses contempteurs acharnés, dont la riposte se fait chaque jour plus brutale. Bien qu'Internet reste relativement difficile à contrôler, il serait illusoire de penser que ses ressources internes suffiront : l'ensemble des droits « numériques » doivent être constitutionnalisés et la gestion des infrastructures de télécommunications revenir dans le giron des services publics. C'est là, aux yeux de l'auteur, l'une des conditions pour renouer avec la souveraineté populaire.

Clément Sénéchal, spécialiste des médias sociaux, a fait ses premières armes à Mediapart avant de devenir le Community Manager de Jean-Luc Mélenchon pendant la campagne présidentielle de 2012.

Clément Sénéchal, *La domination médiatique*, Éd. Les Prairies Ordinaires, Paris, février 2014, 200 p., 15 €.

Éloge de l'autorité



Comment s'exerce l'autorité ? Nous osons poser des questions incorrectes, philosophiquement dangereuses, politiquement inquiétantes. Pourquoi obéir et à qui ? De quel droit et au nom de quoi, quelqu'un peut-il commander à un autre et l'obliger à accomplir ce qu'il ne veut pas nécessairement accomplir de son plein gré ? Nous souhaitons affronter le problème de l'autorité par le biais plus radical d'une interrogation iconoclaste et mortifiante à la fois : pourquoi y a-t-il des chefs ?

La philosophie, au travers de plusieurs matrices de croissance, de confiance, de croyance, en a conçu la raison politique, analysé l'effectivité, critiqué les fâcheuses déviations, pour fonder l'augmentation légitime des êtres humains et féconder leur puissance commune pour atteindre le meilleur. Mais elle a aussi, à l'inverse, participé à la pathologie du chef adulé et divinisé d'une déraison politique. Elle a elle-même été coupable d'une fascination dégradante, entretenant la flamme qui la brûlera. Malheur au peuple qui a besoin... de chefs. Reste à savoir s'il peut s'en passer et lesquels il lui faut, comment les former, comment les remplacer et les contrôler démocratiquement ?

Robert Damien est professeur émérite de philosophie politique et éthique (Paris Ouest Nanterre).

Robert Damien, *Éloge de l'autorité. Généalogie d'une (dé)raison politique*, Éd. Armand Colin, Paris, décembre 2013, 560 p., 29,90 €.



La femme qui en savait vraiment trop

Septembre 1999, Stéphanie Gibaud est embauchée chez UBS (Union des banques suisses). Elle ne ménage pas sa peine pour organiser des événements à l'attention de clients et de ceux qui pourraient le devenir. Son employeur n'ouvre ses portes qu'aux personnes pesant plusieurs millions d'euros.

Juin 2008. Sa supérieure hiérarchique surgit dans son bureau. Celui du directeur général d'UBS vient d'être perquisitionné et l'on exige qu'elle efface de son disque dur tous les fichiers contenant le nom des clients et de leurs chargés d'affaires. Stéphanie Gibaud refuse.

Débute alors un vrai thriller entre un établissement bancaire et l'une de ses cadres qui n'accepte pas d'être complice quand elle se rend compte qu'UBS pourrait contribuer à l'évasion fiscale de Français fortunés vers la Suisse et, comme le souligne Antoine Peillon dans sa postface, « au blanchiment en bande organisée de fraude fiscale ». Son téléphone est placé sur écoute. Des enquêteurs lui donnent des rendez-vous secrets pour en savoir plus sur les méthodes d'UBS... La banque cherche à la pousser à la faute. Son ordinateur est piraté. Les fichiers convoités sont détruits avant de réapparaître, modifiés. Menaces, brimades, mise à l'écart, collègues dressés contre elle, tout est bon pour la détruire, et quand la dépression s'installe, on la fait passer pour folle. Un impitoyable harcèlement au travail.

Stéphanie Gibaud, spécialiste du marketing et de la communication, a travaillé à l'ambassade des États-Unis à Paris et au Racing Club de Lens avant de rejoindre UBS.

Stéphanie Gibaud, *La femme qui en savait vraiment trop*, *Les coulisses de l'évasion fiscale en Suisse*, Éd. Le Cherche-Midi, Paris, février 2014, 224 p., 17 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Services publics : l'heure d'un choix de société
- 4 / Dossier • Au chômage comme au travail, ce gouvernement fabrique des pauvres
- 6 / Marche des Femmes • La Marche mondiale des Femmes
- 7 / Le mot qui pue • L'idéologie
- 8 / IRB • Accident du travail : les juges rappellent un principe important
- 9 / Austérité • 50 000 exclus(e)s du chômage en 2015 : les femmes et les communes wallonnes trinquent
- 10 / Europe • Sommet social du Benelux : les syndicats ont aussi leurs revendications
- 11 / Économie • Nouvelles avancées dans les dossiers de l'index et de la motivation du licenciement

SOMMAIRE

Infos POSTE

- 12 / Édito • La succession de Thijs est imminente

Infos TBM

- 13 / Édito • En âme et conscience
- 14 / Information • Billets SNCB à tarif réduit
 - / Régionale de Charleroi • Assemblée générale
 - / Régionale de Bruxelles-Capitale • Domiciliation européenne
 - / In Memoriam • Robert Verhaeven
- 15 / À lire

www.cgsp-wallonne.be

 Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11